

REGLEMENT DE L EPREUVE – 2022

EPREUVES :

L'épreuve du Semi-Marathon 21Km est ouverte à tout athlète homme ou femme, licencié FFA ou non licencié, de la catégorie junior à vétéran (réservé aux personnes né(e)s avant le 1 janvier 2005).

L'épreuve des Foulées est ouverte à tout athlète homme ou femme, licencié FFA ou non licencié, de la catégorie cadet à vétéran (réservé aux personnes né(e)s avant le 1 janvier 2007).

L'épreuve Les Petites Foulées est ouverte à tout athlète homme ou femme, licencié FFA ou non licencié, de la catégorie minimales à vétéran (réservé aux personnes né(e)s avant le 1 janvier 2009).

Les primes des classements scratch ne seront versées qu'après confirmation des résultats et la présence obligatoire à la remise.

ORGANISATEUR :

Le club de l'ESVA n°049039 affilié à la FFA – Boite Postale 15 – 49250 BEAUFORT EN ANJOU

PARTICIPANTS :

Seuls les athlètes munis d'un dossard officiel, ni plié ni coupé, sont autorisés à courir dans les épreuves prévues pour leur catégorie. Les accompagnateurs ou suiveurs sont interdits. Tous les vélos et engins à roulettes motorisés ou non sont interdits, excepté pour les organisateurs.

Inscription : Ne seront prises en compte que les inscriptions accompagnées du paiement et d'un certificat médical ou d'une licence. Inscription jusqu'à 15 minutes avant la course.

Dossards : Pendant l'épreuve, les dossards doivent être devant et visibles. La remise des dossards se fera la veille et le jour de la course sur présentation d'une pièce d'identité et de la licence FFA pour les licenciés:

Soit le samedi 01/10 de 15h à 18h à Intermarché dans la galerie commerciale (route de Brion 49250 Beaufort)

Soit le dimanche 02/10 aux Halles de Beaufort à partir de 7h30.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne, rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Départ : Place Notre Dame (parvis de l'église) : à **9h15** pour les Foulées et les Petites Foulées
à **9h30** pour le Semi-Marathon.

Arrivée : Place Notre Dame (parvis de l'église).

Circuit : 35 % de chemin pour le Semi et les Foulées

Chronométrage : il sera assuré par la société IPITOS ([résultats disponibles sur le site internet Ipitos.com](http://resultats.disponibles.sur.le.site.internet.Ipitos.com)).

Ravitaillement : 2 ravitaillements positionnés environ tous les 5 kilomètres et à l'arrivée pour le Semi, un ravitaillement au 5^{ème} km pour les Foulées et à l'arrivée, et pour Les Petites Foulées seulement à l'arrivée.

DOPAGE :

Comme dans toutes les courses, cette compétition est susceptible de contrôle antidopage. En cas de contrôle, et pour les athlètes contrôlés, les primes ne seront débloquées qu'après connaissance des résultats.

CERTIFICAT MEDICAL- LICENCES :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' J'aime Courir, délivrée par la **FFA et complétée par le médecin**, en cours de validité à la date de la manifestation. (**Attention les autres licences délivrées par la FFA ne sont pas acceptées**).

Soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la "non contre-indication à la pratique **du sport en compétition, de l'athlétisme (ou de la course à pied)** en compétition".

Soit d'un **certificat médical de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie**, attestant la "non contre-indication à la pratique **du sport en compétition, de l'athlétisme (ou de la course à pied)** en compétition". Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un **certificat médical d'absence "de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition"**, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté et signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit établi ou non sur le territoire national. Une traduction doit être fournie si celui-ci n'est pas en français. C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

SECURITE :

La sécurité sur le parcours sera assurée par des bénévoles désignés par l'organisation auprès de la préfecture de Maine et Loire.

Une assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge et un médecin, présents sur l'aire d'arrivée. La mise hors course d'un concurrent peut être décidée pour des raisons médicales.

CAS DE FORCE MAJEUR :

Si l'épreuve devait être annulée, ou le parcours modifié, pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

REMBOURSEMENT :

En cas de non-participation à l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

ASSURANCE :

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses sur route souscrite auprès du Cabinet AIAC. Les licenciés bénéficient de garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'association ESVA décline toute responsabilité **sur les défaillances physiques pouvant survenir pendant les épreuves** et également en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire le jour de l'épreuve.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE :

Conformément à la loi informatique du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous l'écrire en nous indiquant son nom, son prénom et son adresse.

DROIT A L'IMAGE :

Les participants aux courses, ou leur représentant légal autorisent expressément les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et /ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

DONNEES PERSONNELLES:

En vous inscrivant à l'une des épreuves du Semi Marathon de Beaufort en Anjou auprès de l'Organisateur, vous êtes amené fournir un certain nombre de données et d'informations. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces données et à ses éventuels sous- traitants.

L'Organisateur collecte ces données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux épreuves du Semi-Marathon de Beaufort en Anjou.
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre inscription, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur.
- Envoyer des e-mail afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'évènement auquel vous êtes inscrit ;
- Assurer la sécurité sanitaire des participants par la simple consultation de document attestant de la non-infection du participant au COVID-19 ;
- Vous informer de vos résultats,
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.
- **L'Organisateur s'engage à ne pas divulguer ni partager des données à votre sujet avec des tiers.**

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en adressant adresse demande par e-mail à l'adresse bretecher.jerome@neuf.fr ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

ESVA Beaufort
BP 15
49250 BEAUFORT EN ANJOU

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais.

Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

Vous pouvez également modifier ou vous désabonner des newsletters émanant de l'organisation du Semi-Marathon de Beaufort en Anjou en cliquant sur le lien "Me désabonner" dans la newsletter.

REGLEMENT :

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.